

Ngouné/Département de Ndolou/Omengo/Appui à l'éducation et à la santé

Des médicaments et des fournitures scolaires aux communautés des cantons Doubanga-Dourembou



Les représentants de l'entreprise donatrice.



Les représentants de l'entreprise en compagnie de deux bénéficiaires du don.



Une vue du don.

RAD
Mandji/Gabon

Un don de la société pétrolière Addax petroleum oil & gas Gabon (APOGG) remis en présence du préfet de Ndolou, Raymond Bimboundza, du président du Conseil départemental, Marcel Madouta Birangou et des représentants des villages concernés.

Le village Omengo, dans le département de Ndolou (Mandji, dans la Ngounié), a abrité récemment une cérémonie de remise de dons de médicaments et de fournitures scolaires destinés à l'ensemble des popula-

tions des cantons Doubanga-Dourembou.

La cérémonie était présidée par Raymond Bimboundza, préfet du département, en présence de Marcel Madouta Birangou, président du Conseil départemental de Ndolou, et des chefs des villages concernés. La délégation d'Addax petroleum oil & gas Gabon (APOGG) était conduite par Roger Mavoungou Sickout, son directeur général adjoint.

Au nom des collectivités locales et des populations, Marcel Madouta Birangou a remercié la société APOGG pour son engagement social en faveur des communautés. Il s'est réjoui des efforts déployés par cette entreprise dans la création d'emplois pour les jeunes rive-



Les officiels lors de la cérémonie.

santé et de l'éducation et la dotation d'infrastructures concourant au bien-être des populations. Il a, enfin, invité les

chefs de villages à faciliter l'action de l'APOGG en ce qui concerne ses initiatives de développement communautaires,

et à veiller à la bonne utilisation des dons octroyés.

Dans sa réponse, le DGA d'APOGG a placé son geste dans le droit fil du programme d'investissement social de l'entreprise. Il a rappelé l'exigence de transparence qui doit guider tous les actes posés par APOGG dans le cadre de son action sociale envers les communautés vivant dans ou proche de son périmètre d'opérations. « Il est important que les populations sachent et apprécient les efforts que l'entreprise déploie pour l'éducation de vos enfants, la prise en charge de votre santé et l'assurance de votre bien-être », a-t-il souligné.

Roger Mavoungou Sickout a remercié également les autorités péda-

gogiques et départementales pour avoir orienté le contenu des commandes en fonction des besoins réels. Il a enfin indiqué que d'autres projets communautaires sont en cours de réalisation au sein des sept (7) villages. Il s'agit des programmes d'électrification et de réhabilitation des pompes hydrauliques.

En ce qui concerne le volet électrification, et en attendant le lancement du projet d'énergie solaire, des groupes électrogènes d'appoint, déjà disponibles sur site, vont être installés. S'agissant des pompes hydrauliques, leur réhabilitation est quasi-terminée et le fonctionnement de ceux qui le sont déjà est effectif.

La cérémonie s'est achevée par la visite des groupes électrogènes neufs entreposés dans le magasin de la base-vie d'Oban-

Nyanga/Ngounié/Moyen-Ogooué/Tournée de visite des prisons/ONG "La Voix des Oubliés

Les détenus mineurs : Une situation préoccupante



Remise du Guide du détenu au lieutenant Ange Désiré Moundounga, chef de service social par intérim à la prison de Tchibanga.



Des meubles réalisés par les détenus dans leur menuiserie.



La délégation posant avec les autorités pénitentiaires de Tchibanga...

Fidèle AFANOU
EDEMBE
Lambaréné / Gabon

L'Ong pour la défense des libertés, "La Voix des Oubliés", qui a noué cette année un partenariat avec l'Association Ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), une Ong française, vient de boucler une série de visites des détenus préventifs des prisons de Tchibanga et Mouila, en marquant un arrêt à celle de Lambaréné. A chaque escale, l'ONG a focalisé ses activités sur le recensement des détenus préventifs démunis financièrement et dont les délais de détention sont dépassés, afin d'assurer, au besoin, la défense de ces personnes. La délégation, conduite par la présidente fondatrice, Me Solange Yénou Izo-

lino, a également recueilli les besoins en réinsertion des détenus, singulièrement des mineurs.

Sur ce point précis, il a été noté qu'à Tchibanga, le lieutenant Ange Désiré Moundounga, chef du service social, intérimaire du directeur, qui est instituteur de formation, occupe les détenus par des enseignements, en fonction de leurs niveaux respectifs. Aussi, pour rentabiliser la formation, a-t-il émis le vœu de voir doter la prison d'un tableau noir, de paquets de craies, des cahiers, stylos, crayons, gommes, équerres, compas, règles ainsi que des manuels scolaires de tous les niveaux pour enseignant.

En matière de réinsertion professionnelle, la prison de Tchibanga a initié des activités de menuiserie et de briqueterie en terre battue, qui nécessitent des besoins en matériels. Les mêmes préoccupations de ré-



... et visitant la briqueterie initiée par la prison de la localité.

insertion ont été évoquées à Lambaréné, où un projet d'aménagement d'un secteur pour les détenus mineurs est à l'étude. Pour l'heure, ils partagent les mêmes espaces que les adultes.

FORMATIONS SPÉCIFIQUES. Des initiatives qui devraient inspirer les autorités pénitentiaires de la prison de Mouila où, pour le moment, il n'existe pas encore de programme de réinsertion. A Tchibanga, l'Ong a marqué

son étonnement sur la situation de quatre ressortissants congolais détenus depuis le 4 décembre 2014, avec trois ressortissants chinois, pour pêche illégale et association de malfaiteurs. Ces ressortissants congolais n'étaient que des ouvriers embarqués dans le navire dont le seul commandant avait la responsabilité de la violation des limites maritimes. Étant en territoire étranger, ils sont coupés de leurs familles. Leur situation nécessite une intervention urgente.

Aux nombres des préoccupations des agents des prisons, des vœux ont été émis pour bénéficier de formations spécifiques, notamment en psychologie. Car, faute de structures adaptées, les magistrats n'hésitent pas à envoyer en détention des personnes atteintes de troubles mentaux. Ce qui contraint les gardiens de prison à jouer le rôle de psychologue,

parfois de psychiatre. Une formation a été également souhaitée pour le langage des sourds-muets en détention. Quant aux prévenus, ils ont été reçus aux postes de garde, en présence de quelques agents, où ils ont été informés de leur droit. Une information qui sera pérennisée par la lecture du "Guide du détenu", un fascicule réalisé par La Voix des Oubliés et qui recense les principaux articles du Code pénal à connaître par le détenu, afin qu'il n'ignore plus ses droits.

Les mouvements de mutation des juges d'instruction en cours n'a malheureusement pas permis à l'Ong d'examiner tous les cas recensés de détention dont les délais sont dépassés. A Mouila, un entretien avec le juge du 2e cabinet d'instruction, chargé également des mineurs, a permis à Me Yénou d'attirer son attention sur le cas des mineurs scolarisés.